



Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire
Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

Les logeurs ont l'obligation de renseigner le contrôle des habitants (art. 9, al. 3, lit. d de la loi sur le contrôle de l'habitant)

Je m'engage à informer par écrit au contrôle des habitants de Collombey-Muraz (cth@collombey-muraz.ch), lorsque cette personne quittera définitivement mon logement

Identité du logeur

Nom et Prénom

Domicile du logeur (rue et No)

No tél E-mail

Atteste que la(les) personnes(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) de manière effective dans le logement ci-dessous :

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et No

NPA et localité

Etage Nombre de pièces

Le titulaire principal du bail/le propriétaire réside-t-il à cette adresse : OUI NON

L'hébergement est gratuit ou au contraire, payant

Est (sont) bien domicilié(s) chez moi depuis le

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Je prends note que des contrôles pourraient être effectués par la police en cas de besoin. De plus, je déclare que toutes les correspondances, notifications, poursuites éventuelles, etc., concernant cette personne pourront être délivrées à mon domicile et que je les accepterai en cas d'absence, au moment de la notification.

Signature du logeur Signature du conjoint du logeur.....

Signature de la personne hébergée

Date

Par nos signatures, nous avons pris note qu'en cas de fausse déclaration une amende jusqu'à Fr. 500.- pourrait être prononcée contre nous »

(Art. 13, dispositions pénales de la loi sur le contrôle de l'habitant, les infractions aux dispositions de la présente loi)

Annexe à joindre : Copie du bail à loyer et copie de la pièce d'identité du (des) logeur(s)

Commune de Collombey-

Muraz

Rte des Dents-du-Midi 44 / Email : cth@collombey-muraz.ch

CP 246 www.collombey-muraz.ch

CH – 1868 Collombey

Tél. : +41 (0)24 473 61 61

